

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 1510

INTERDICTION AUX POIDS LOURDS ET SEMI-REMORQUES
DE PLUS DE 5,5 TONNES DE TOURNER A GAUCHE EN VENANT DE LA RUE DE L'ÉGLISE
POUR ALLER DANS LA RUE DU CHÂTEAU

Le Maire de la Commune de Boissise-le-roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2214-3 et L 2215-1, relatifs aux pouvoirs des Maires en matière de Police,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité et la tranquillité des usagers et des riverains de devier le trafic des poids lourds et semi-remorques de plus de 5,5 tonnes, il convient de réglementer la circulation,

ARRÊTÉ

Article 1 : A compter du 21 Novembre 2008, il sera interdit aux poids lourds et semi-remorques de plus de 5,5 tonnes de tourner à gauche en venant de la rue de l'Église pour aller dans la rue du Château.

Article 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Municipaux pour informer les usagers de ces dispositions.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Dammarie-les-Lys,
- Monsieur le Chef de Corps des Services Incendie et Secours de St Fargeau-Ponthierry,
- Monsieur le Brigadier Chef Principal de Police Municipale,
- Les Services Techniques Municipaux.

Fait à Boissise-le-Roi, le 21 Novembre 2008



Le Maire,

Gérard AUBRUN